



Choix des produits

Le consommateur est de plus en plus sensible aux impacts causés sur l'environnement par les produits achetés. Il est donc intéressant commercialement de pouvoir répondre à cette préoccupation par une offre adaptée, étiquetée et labellisée, de façon à être repérable et donner aux consommateurs les informations et les garanties nécessaires à leur bon choix.

Soyez vigilants et exigeants lors du choix de vos produits !

Valorisez l'image de votre commerce auprès des clients qui aiment consommer de manière responsable et faites de votre engagement un argument commercial !

LE SAVEZ-VOUS ?

Étiquetage énergétique des produits

Des dispositions concernant l'étiquetage des produits ayant une incidence sur la consommation d'énergie ont été mises en place. Les fabricants qui mettent sur le marché ou qui mettent en service ces produits, doivent fournir une étiquette et une fiche comportant des informations relatives à la consommation du produit en énergie, en autres ressources essentielles pendant son utilisation.

Directive 2010/30/UE du 19 mai 2010.

Règlement délégué n°626/2011 de la Commission du 4 mai 2011 (climatiseurs)

Règlement délégué n° 1061/2010 de la Commission du 28 septembre 2010 (lave-linge ménagers).

Décret n°2011-1479 du 9 novembre 2011.

REPÈRES

7 français sur 10

jugent que la consommation de produits respectueux de l'environnement est devenue une « nécessité », alors qu'ils n'étaient que 2 sur 10 à le penser en 2009 (chiffres de l'agence Ethicity).

60 % des personnes

interrogées sont prêtes à payer un peu plus cher des produits parce qu'ils sont respectueux de l'environnement.

Plus de 40 % des consommateurs

consomment régulièrement des produits bio. Les produits porteurs d'écolabels ont également vu leurs ventes progresser : **45 % des ménages français achètent au moins un produit labellisé par mois** (NF Environnement et Ecolabel Européen). Leurs ventes ont ainsi progressé de 15 % de 2008 à 2010.

Depuis 2009, les Français citent toujours la santé comme premier critère de choix et la protection de l'environnement supplante désormais les questions relatives au goût et à la qualité des produits.

L'étiquette énergie

obligatoire depuis 1995, indique la consommation d'énergie des appareils électroménagers sur une base annuelle. Elle s'est accompagnée d'une hausse des ventes des appareils les plus efficaces.



NOS CONSEILS ET GESTES SIMPLES

Vos produits

- Favorisez la commercialisation des éco-produits (produits générant moins d'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie et qui conservent leurs performances lors de leur utilisation) en proposant des produits bénéficiant d'un écolabel (cf. ci-après « les labels officiels ») et en assurant leur promotion auprès de votre clientèle.
- Préférez les produits rechargeables (stylos, piles...) et produits locaux en circuit court.
- Privilégiez les produits de saison et proposez un maximum de fruits et légumes cultivés en plein air.
- Évitez les emballages inutiles et choisissez des produits vendus en vrac plutôt que conditionnés.
- Privilégiez les produits acheminés par des transports propres (ferroviaire, transport fluvial).
- Négociez et organisez la reprise des produits en fin de vie.
- Pensez à informer vos clients sur les coordonnées de réparateurs locaux.
- Méfiez-vous des produits véhiculant une image naturelle et « verte », mais qui ne sont pas en réalité respectueux de l'environnement (bois exotique par exemple).

L'affichage environnemental

- Beaucoup d'entreprises sont très favorables à l'affichage de l'impact environnemental des produits. Soyez conscients, tout comme eux, qu'il permettra de vous différencier des autres !
- Développez la vente de produits contrôlés par l'un des labels ou des acteurs majeurs du commerce équitable ainsi que la vente de produits issus de l'agriculture biologique ou de techniques labellisées préservant l'environnement.
- Valorisez ces produits grâce à un étiquetage et une signalisation spécifique et reconnaissable.
- Étiquetez et valorisez les produits vendus pauvres en déchets (moins emballés, fonctionnant sans pile...)

Vos fournisseurs

- Choisissez des fournisseurs qui respectent eux-mêmes des critères de Développement Durable.
- Évaluez la bonne foi de vos fournisseurs en vérifiant l'origine du produit. Éventuellement, rendez-vous chez les producteurs, lorsqu'ils sont à proximité, pour observer leurs méthodes de travail.
- Analysez avec les fournisseurs, l'impact global des produits vendus sur l'environnement aux différents stades de vie du produit : extraction de matières premières, fabrication, transport et fin de vie.
- Trouvez un fournisseur de produits biologiques en parcourant les salons, ou en consultant les différents annuaires du secteur bio.
- Trouvez un fournisseur de produits équitables en procédant de la même manière : salons et foires, annuaires de professionnels. Vous pouvez être aidés par des systèmes de référencement mis en place par les réseaux internationaux FLO (pour les produits de l'agriculture) et IFAT (pour l'ensemble des produits existants).
- Privilégiez des fournisseurs disposant du label Bio ou participant à des opérations respectueuses de l'environnement (Pressing propre, Imprim'vert...).
- Restez attentifs aux questions de rationalisation de l'espace : emballages compacts (pas de vide inutile) et livraisons par des camions remplis au maximum.
- Impliquez-vous dans la mise en place des solutions alternatives aux livraisons en ville :
 - Les Centres de Distribution Urbaine (CDU), implantés à proximité directe de la zone à desservir, permettent une livraison des poids lourds tôt le matin évitant ainsi les embouteillages. Des utilitaires ou véhicules lourds électriques, moins encombrants et non polluants, peuvent assurer la livraison des paquets et palettes en la rationalisant par rue et destinataire.
 - Les Espaces Logistiques de Proximité (ELP), combinés par exemple avec des vélos triporteurs, peuvent permettre d'effectuer des livraisons de petits colis en centre-ville en réduisant les nuisances et la congestion.



ALLER PLUS LOIN !

www.ademe.fr

Information sur les achats et l'affichage environnemental dans les 3 rubriques suivantes : nos expertises, entreprises / monde et agricole, particuliers / éco-citoyens.

www.ecolabels.fr, www.marque-nf.com et www.affichage-environnemental.afnor.org Tout connaître sur les écolabels et l'affichage environnemental.

www.francenature.fr, www.agencebio.org et www.commerceequitable.org - Pour trouver un fournisseur de produits biologiques ou équitables.

ILS L'ONT FAIT !

■ **Pascal DEPARIS, La Botte Chantilly à Lille** : « Nous avons privilégié des fournisseurs partenaires qui ont un véritable engagement éthique dans leur fabrication ou dans leur localisation de manière à être cohérent dans notre démarche environnementale. Nous privilégions des partenaires fabricants qui ont des engagements éthiques ou écologiques par les matières utilisées ou par leurs engagements sociétaux par le biais d'actions humanitaires ou solidaires. »

■ La livraison est écologique pour **David RICHARD, Fleuriste Effleurescence à Templemars** puisqu'il a choisi de diminuer le nombre de ses fournisseurs pour regrouper ses achats : il est passé de 7 à 3 fournisseurs ! Il a également mis en place des commandes groupées afin de diminuer le nombre de livraisons.

■ **Marie-Pierre DELSART, Fleuriste Marie Fleurs à Solesmes**, « On vit en sur régime par rapport aux ressources de la planète, il faut absolument sensibiliser et c'est ensemble qu'il faut agir pour les futures générations ! Je pense que le commerçant a un rôle énorme à jouer au niveau de la sensibilisation. Je sélectionne des horticulteurs de la région et privilégie la vente de fleurs de saison, ce qui génère beaucoup moins de transport et moins d'impacts sur l'environnement. Les fleurs poussent de façon naturelle, sans surplus d'éclairage et de chauffage. Cela permet de faire travailler les gens proches de chez nous. »

■ **Bruno FEUTRY, Gardencour à Saint Pol sur Mer** a choisi de vendre uniquement des produits biologiques. « Nous avons un rôle énorme à jouer pour sensibiliser. Nous devons montrer l'exemple ! »

LES LABELS OFFICIELS

Pour agir, reconnaissez les principaux labels !

Seuls 2 écolabels officiels sont délivrés en France : la Marque NF Environnement et l'Ecolabel Européen, délivrés et gérés par l'Association française de normalisation (AFNOR).



Créés à l'initiative des pouvoirs publics, ils ont un double but :

Guider les choix des consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement.

Encourager les producteurs à améliorer la qualité écologique de leurs produits.

Les écolabels officiels sont le seul type d'étiquetage qui garantit aux consommateurs à la fois l'efficacité des produits et la limitation de leurs impacts environnementaux (eau, air, déchets, énergie...). Leurs exigences sont fixées après une étude du cycle de vie des produits : extraction des matières premières, production, distribution, utilisation et fin de vie (élimination ou recyclage).



QUELLES SONT LES CATÉGORIES ÉCOLABELLISÉES ?

Catégorie de produits de la marque NF-Environnement :



Peintures, vernis, enduits - Sacs poubelles - Sacs sortie de caisse - Sacs cabas - Colle pour revêtement de sol - Colle pour papeterie - Aspirateurs traîneaux - Cafetières électriques à filtre - Auxiliaires mécaniques de lavage - Lubrifiants pour chaîne - Colorants universels - Composteurs individuels de jardin - Mobilier de bureau, mobilier scolaire, mobilier de collectivités - Cartouches d'impression laser - Enveloppes et pochettes postales - Cahiers - Stylos, surligneurs, feutres, crayons et gommes - Litière pour chat - Filtres à café - Peinture routière - Blocs autonomes d'éclairage de sécurité - Produits de nettoyage - Absorbant tous liquides sur sols - Profilés de décoration et d'aménagement à l'usage des consommateurs.

Catégories de produits de l'Ecolabel Européen :



Papier hygiénique, papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage domestique - Revêtements pour sols - Peintures, vernis, colles - Amendements pour sols - Milieux de culture - Matelas - Ampoules électriques - Lubrifiants - Articles chaussants - Produits textiles - Liquide vaisselle - Détergents textiles - Détergents pour lave-vaisselle - Nettoyants universels - Savons - Shampoings - Papier à copier - Ordinateurs portables - Ordinateurs personnels - Téléviseurs - Services d'hébergement touristique - Camping.

Labels des technologies :



Energy Star : produits qui consomment moins d'énergie ou permettent des économies d'énergie (ordinateurs et matériels informatiques périphériques).



TCO 99 : produits qui respectent des critères de qualité (luminosité, qualité de l'image), mais aussi des critères environnementaux (puissance en mode veille...). Vous trouverez ce logo sur les écrans des ordinateurs, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles.

Labels alimentaires :



L'agriculture biologique constitue un ensemble de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elle se distingue par son mode de production fondé sur la non-utilisation de produits chimiques...

Label français : garantit que l'aliment est composé de plus de 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique (emploi d'engrais verts, lutte naturelle contre les parasites et utilisation strictement limitée de produits de fertilisation, de traitement, de stockage et de conservation).



Label Européen : ce logo est l'équivalent européen du signe de qualité AB en France.

Labels cosmétiques :



2 labels écologiques spécifiques à la cosmétique ont été établis pour le marché français. Ces produits contiennent au minimum 95 % d'ingrédients d'origine naturelle ou issus de l'agriculture biologique.